

Fiche d'inscription



Pour vous inscrire, scanner ou photocopier ce bulletin, puis le remplir en lettres capitales et le retourner :

- par email : candidaturefc@ehesp.fr
- ou
- par courrier postal à :

Ecole des hautes études en santé publique
Service Scolarité - Formation Continue
Av. du P^r Léon-Bernard
CS 74312
35043 RENNES Cedex

1 fiche par stage et par personne

Organisme enregistré sous le n°53 35 09162 35
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

ODPC habilité à dispenser des programmes de DPC

Les personnes en situation de handicap souhaitant bénéficier d'un accueil spécifique peuvent s'adresser par téléphone au 02 99 02 27 49 ou par courriel à : Xavier.Martiniault@ehesp.fr

Titre de la formation :

Dates : Tarif :

Nom : Nom de naissance :

Prénom : Date de naissance :

E-mail (obligatoire) :@.....

Formation suivie au titre de :

DPC (complétez obligatoirement les informations ci-dessous)

Si vous êtes inscrit au conseil de l'ordre, indiquez l'e-mail du conseil dont vous dépendez :

et votre numéro ADELI : ou RPPS :

Mode d'exercice : Salarié Libéral Mixte

Préformation et adaptation à la vie professionnelle

Adaptation et développement des compétences

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Qualification (diplômes...) :

Promotion, prévention, conversion

Nom et prénom de votre responsable formation :

E-mail (obligatoire) de votre responsable formation :

Corps de rattachement et profession :

Direction/Service :

Nom de l'établissement :

Statut juridique de l'établissement : Public Privé

N° de SIRET : Code APE :

Adresse professionnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

Financier* (si différent de l'employeur) :

Adresse de facturation (si spécifique) :

Code postal : Ville :

J'accepte d'être informé(e) par e-mail des formations et actualités EHESP

Fait le	le	le
<i>Signature du candidat</i>	<i>Visa de l'employeur</i>	<i>Visa du responsable Formation</i>

Dans le cas d'un règlement par chèque, merci de libeller et d'adresser indépendamment votre chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'EHESP, accompagné de la copie de la convention de formation.

* En cas de prise en charge par un organisme financeur (OPCA, Fongecif, Pôle Emploi...), l'EHESP n'accepte pas la subrogation. Par conséquent, le coût de la formation est à prendre en charge par l'employeur ou le stagiaire qui sera ensuite remboursé par l'organisme financeur.

La signature de ce bulletin vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente accessibles sur notre site internet ou notre catalogue 2013. Les renseignements fournis seront saisis sur un fichier informatique. En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer votre droit individuel d'accès auprès de la direction de l'EHESP : fc@ehesp.fr

Retrouvez toute l'offre de formation EHESP sur le site www.ehesp.fr

Conditions générales de vente*

Organisme enregistré sous le n° : 5335 09 162 35
L'EHESP est ODPIC habilité à dispenser des programmes de DPC
Année 2015



1-Modalités d'inscription

Toute inscription est considérée comme définitive après réception par le service scolarité de l'EHESP de votre bulletin d'inscription (1 fiche par personne), dûment complété et visé par le directeur de votre établissement ou service gestionnaire des formations (ARS, CRF, DRJSCS) ou le stagiaire en cas d'inscription à titre individuel.

Afin de garantir la qualité des enseignements et la satisfaction des stagiaires, l'EHESP se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits par session. **Les stagiaires et leur direction seront donc informés par courrier au plus tard 3 semaines avant la session que leur inscription est retenue ou qu'ils sont sur liste complémentaire.** La participation du stagiaire ne sera effective qu'à réception de la convention signée par l'établissement ou par le stagiaire lui-même en cas de financement personnel impérativement avant le début du stage. En cas d'inscription sans frais (conditions mentionnées sur la fiche programme et les supports d'information), la convocation tient lieu d'inscription définitive.

Il est demandé aux personnes à mobilité réduite de se signaler lors de l'inscription afin que l'EHESP organise l'accessibilité des lieux de formation.

En cas d'inscriptions multiples d'un même établissement sur une même session, vous pouvez bénéficier d'un devis personnalisé.

Contact : Direction du développement et de la formation continue au 02 99 02 27 46 ou fc@ehesp.fr.

2-Tarifs

L'EHESP étant exonérée de TVA, en vertu de l'article 261-4-4° du code général des impôts, tous les tarifs de la formation continue sont indiqués en euros nets à payer.

Les tarifs, précisés sur les programmes de formation pour l'année en vigueur, comprennent la formation, la documentation pédagogique remise à chaque participant. Les pauses et déjeuners sont offerts pour chaque journée de formation complète se déroulant sur le site rennais de l'EHESP.

Les séminaires en résidentiel et sessions en région font l'objet d'une convention spécifique et d'une information aux participants lors de la convocation.

3-Modalités de paiement

A réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une convention de formation en trois exemplaires à nous retourner signée et cachetée.

Le paiement peut s'effectuer :

- par chèque libellé et adressé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'EHESP, accompagné d'une copie de la convention dûment signée
- par virement bancaire (domiciliation Trésorerie Générale de RENNES - code banque 10071 – Code Guichet 35000 - n° cpte 00001005192 - clé 79)

Le règlement doit obligatoirement être effectué selon l'échéancier prévu dans la convention ou le contrat de formation. En cas de prise en charge par un organisme financeur (OPCA, Fongecif, Pôle Emploi...), l'EHESP n'accepte pas la subrogation : Il appartient à l'employeur ou au stagiaire de régler les frais auprès de l'EHESP et de se mettre en relation avec l'organisme financeur pour obtenir le remboursement des sommes engagées.

Les personnels des services centraux et déconcentrés du ministère chargé de la santé et des affaires sociales ou des ARS, peuvent s'inscrire sans frais pédagogiques sur certaines formations proposées par l'EHESP. Celles-ci sont indiquées dans le catalogue et sur les supports d'information et de vente. Les autres formations sont payantes pour l'ensemble des publics accueillis en formation.

4-Conditions d'annulation

Du fait de l'EHESP :

L'EHESP se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler le parcours de formation jusqu'à 3 jours ouvrés de la date prévue pour son commencement. Pour les formations masters et mastères spécialisés ce délai est porté à 30 jours. L'EHESP en informe le stagiaire par tout moyen utile (téléphone, courrier électronique). Aucune indemnité ne sera versée au stagiaire en raison d'une annulation du fait de l'EHESP et aucun paiement ne sera réclamé par l'EHESP.

Du fait du stagiaire :

Les demandes d'annulation devront être confirmées auprès de l'EHESP par courrier postal en recommandé ou courrier électronique (candidaturefc@ehesp.fr).

Tout désistement ou absence non motivé survenant moins de 14 jours calendaires (jours fériés inclus) avant le début du parcours de formation entraîne la facturation du premier terme de la somme à verser. Les désistements intervenant durant le parcours donneront lieu à la facturation intégrale des modules suivis, au tarif module annoncé dans le catalogue de formation continue.

5-Informatique et libertés

L'EHESP se réserve le droit d'utiliser les renseignements recueillis lors de votre inscription pour vous informer sur ses activités ou celles de ses partenaires de santé publique. En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer votre droit individuel d'accès, de modification ou de suppression des informations qui vous concernent en vous adressant à :

EHESP

Direction du développement et de la formation continue
Avenue du Pr Léon-Bernard
CS 74312
35043 Rennes Cedex

**Conditions générales de vente en vigueur en septembre 2014, susceptibles d'évoluer. Se référer aux conditions affichées sur notre site internet formation-continue.ehesp.fr*